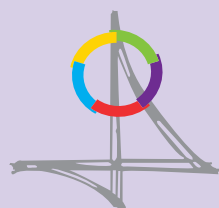


GUIDE DES INSCRIPTIONS DES IX^{es} JEUX DE LA FRANCOPHONIE



CONCOURS CULTURELS
COMPÉTITIONS SPORTIVES



PRÉAMBULE

Après le Maroc en 1989, la France en 1994, Madagascar en 1997, le Canada en 2001, le Niger en 2005, le Liban en 2009, la France en 2013 et la Côte d'Ivoire en 2017, c'est la République Démocratique du Congo qui abritera la 9^e édition des Jeux de la Francophonie qui se déroulera dans la ville de Kinshasa, du 23 juillet au 1^{er} août 2021.

Placé sous les signes de la solidarité, de la diversité et de l'excellence, ce grand rendez-vous culturel et sportif offrira, une fois de plus, l'occasion à la jeunesse francophone de se dépasser et de rivaliser dans un esprit d'échange, d'amitié, de partage et de découverte.

Le présent Guide des inscriptions définit les modalités des pré-inscriptions et des inscriptions que les participants aux IX^{es} Jeux de la Francophonie doivent effectuer auprès du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) en vue de la 9^e édition République Démocratique du Congo / Kinshasa 2021. Il vise à en informer les États et gouvernements de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

L'usage du masculin dans le présent document a comme seul but d'alléger le texte. Le CIJF encourage vivement la parité femmes-hommes et le respect des droits de l'Homme dans tous les secteurs organisationnels.

SOMMAIRE

I. Dispositions générales	3
1. Programme	3
2. Principes de pré-sélection et de sélection	4
II. Présentation des différentes étapes du processus de pré-inscription et d'inscription aux IX^{es} Jeux de la Francophonie République Démocratique du Congo / Kinshasa 2021	5
1. Principes généraux	5
2. Les différentes étapes des pré-inscriptions et inscriptions aux IX ^{es} Jeux	6
III. Formulaires	16
1. Liste récapitulative des formulaires	16
2. Les formulaires à remplir en ligne ou à retourner au CIJF	18
IV. Catégories de participants	32
V. Calendrier prévisionnel des pré-inscriptions et inscriptions aux IX^{es} Jeux de la Francophonie République Démocratique du Congo / Kinshasa 2021	33
1. Principes	33
2. Chronogramme prévisionnel	33

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. PROGRAMME

Il se compose de 11 concours culturels, 8 compétitions sportives et 1 discipline en animation.

ÉPREUVES OFFICIELLES	FORMAT DES JEUX DE 2021
CONCOURS CULTURELS	
1. Arts de la rue	
1.1. Hip-hop (danse) (h/f, 18-35 ans)	20 concurrents participants (groupes)
1.2. Marionnettes géantes (h/f, 18-35 ans)	20 concurrents participants (individus ou groupes)
1.3. Jonglerie avec ballon (<i>freestyle ball</i>) (h/f, 18-35 ans)	20 concurrents participants (individus ou groupes)
2. Arts visuels	
2.1. Peinture (h/f, 18-35 ans)	30 concurrents participants
2.2. Sculpture-Installation (h/f, 18-35 ans)	30 concurrents participants
2.3. Photographie (h/f, 18-35 ans)	30 concurrents participants
3. Chanson (h/f, 18-35 ans)	20 concurrents participants (individus ou groupes)
4. Contes et conteurs (h/f, 18-35 ans)	20 concurrents participants
5. Danse de création (h/f, 18-35 ans)	20 concurrents participants (groupes)
6. Littérature (nouvelle) (h/f, 18-35 ans)	30 concurrents participants
7. Création numérique (h/f, 18-35 ans)	20 concurrents participants (individuel ou collectif)
COMPÉTITIONS SPORTIVES	
1. Athlétisme (h/f, 18-23 ans)	Athlètes ayant réalisé les minimas
2. Basket-ball (f, 18-23 ans)	16 équipes compétitrices participantes
3. Football (h, moins de 20 ans)	16 équipes compétitrices participantes
4. Handisport (athlétisme) (h/f, 18-23 ans)	Athlètes ayant réalisé les minimas
- h, 200 mètres (T42 à T47 & T61 à T64)	
- h, saut en longueur (T42 à T47 & T61 à T64)	
- h, lancer du javelot 800 g (F42 à F46 & T61 à T64)	
- f, 100 mètres (T11-12 & T13)	
- f, saut en longueur (T11-12 & T13)	
- f, lancer du poids 3 kg (F40-41)	
- f, lancer du disque 750g (F40-41)	
5. Judo (h/f, 18-23 ans)	18 h et 18 f par catégorie (7 catégories hommes et 7 catégories femmes) À titre expérimental: compétition mixte inter-nations (équipe de 12 combattants, 6 hommes/6 femmes).
6. Lutttes	
6.1. Lutte africaine (h/f, 18-23 ans)	16 h et 16 f par catégorie (5 catégories hommes et 5 catégories femmes)
6.2. Lutte libre (h/f, 18-23 ans)	16 h et 16 f par catégorie (10 catégories hommes et 10 catégories femmes)
7. Tennis de table (h/f, 18-23 ans)	40 équipes de 2 joueurs (1 h - 1 f) participants
DISCIPLINES EN ANIMATION	
1. Cyclisme sur route (h, 19-25 ans et f, 19-35 ans)	20 équipes participantes maximum

NB: Une délégation pourra comprendre au maximum un accompagnateur pour 7 (sept) participants.

2. PRINCIPES DE PRÉ-SÉLECTION ET DE SÉLECTION

Les principes de présélections et de sélections ont été établis dans le but de :

- permettre au plus grand nombre de participer au processus de sélection des Jeux ;
- susciter et réaliser des sélections nationales et internationales de qualité ;
- inciter les États et les gouvernements à préparer et organiser des présélections ;
- contribuer à développer le rayonnement de la Francophonie et de l'État ou gouvernement hôte.

Le Comité international des Jeux de la Francophonie sollicite la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFEJES), les Fédérations sportives internationales pour le sport, la Direction Langue française, culture et diversité (DLFCD) de l'OIF pour la culture ainsi que la Direction de la Francophonie Numérique (DFN) de l'OIF pour la création numérique pour être parties prenantes au processus des sélections.

2.1 Déroulement des sélections culturelles

- Les présélections sont organisées par les États et gouvernements et doivent aboutir à une proposition de trois (3) artistes ou groupes présélectionnés pour chaque discipline pour laquelle l'État ou gouvernement s'est pré-inscrit ; l'enregistrement des présélections se fait en ligne sur le site des Jeux où les 3 noms des artistes ou groupes présélectionnés doivent être communiqués au CIJF ; des supports d'accompagnement (visuels et de présentation) sont demandés et obligatoires pour chaque discipline lors de ces présélections (cf. réglementation) (Étape 3.1).
- La tournée des trinômes de jurys régionaux est menée dans chaque État ou gouvernement pour effectuer un pré-classement des trois (3) artistes ou groupes présélectionnés par les États ou gouvernements (Étape 3.2) et ce pour chaque discipline ; le trinôme du jury régional sera composé d'un expert en arts visuels, d'un expert en arts de la scène et d'un expert en arts de la rue.
- La sélection finale et le classement final des artistes ou groupes sont réalisés par le CIJF ; le CIJF réunit un comité de sélection composé des directions concernées de l'OIF, d'experts culturels et des jurys régionaux (Étape 4.1).
- La publication des artistes et groupes sélectionnés est effectuée sur le site des Jeux par le CIJF (Étape 4.1).

2.2 Déroulement des qualifications sportives

Les critères de qualifications pour chaque discipline sont indiqués au niveau de la réglementation. Elle est effectuée par le CIJF en relation avec les fédérations sportives internationales (Étape 4.2).

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PROCESSUS DE PRÉ-INSCRIPTION ET D'INSCRIPTION AUX IX^{es} JEUX DE LA FRANCOPHONIE

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX DES PRÉ-INSCRIPTIONS ET INSCRIPTIONS

Tenant compte du succès enregistré par le dispositif des inscriptions en ligne sur le site des Jeux lors des précédentes éditions, celui-ci sera reconduit, amélioré et renforcé pour l'édition 2021. Pour rappel, le site des Jeux de la Francophonie est sécurisé depuis 2013 par un nom de domaine en « https », ce qui garantit aux États et gouvernements la confidentialité des données inscrites sur le site.

Au total, le processus de pré-inscription et inscription comprend 6 étapes

Seule la première étape de ce processus, celle qui consiste à l'engagement de principe de l'État ou gouvernement à participer aux IX^{es} Jeux de la Francophonie à travers la désignation d'un Responsable de dossier national des Jeux de la Francophonie, de même qu'une partie de l'étape consistant à la désignation des chargés sport, culture et du chargé de communication national, se fera directement par courriel.

Le reste de la procédure et du processus des pré-inscriptions et inscriptions, à travers les 5 autres étapes décrites ci-après, se déroulera en ligne à l'aide de formulaires disponibles sur le site internet des Jeux de la Francophonie. Ces formulaires devront être dûment complétés par le Responsable de dossier national des IX^{es} Jeux, en liaison avec les chargés nationaux des IX^{es} Jeux désignés et les ministères et services concernés.

Chaque étape devra être validée et complétée dans les délais afin que l'État puisse passer à l'étape suivante.

La Direction du CIJF aura à valider les différentes étapes du processus d'inscription jusqu'à l'inscription finale de l'État ou du gouvernement en fonction des éléments transmis par celui-ci.

La participation aux IX^{es} Jeux de la Francophonie ainsi que la délivrance des accréditations et des visas d'entrée en République Démocratique du Congo seront conditionnées par le respect de ces différentes étapes ainsi que par l'acquittement des frais d'inscription et des cotisations proportionnelles dans les délais impartis.

NB: Le système de saisie des pré-inscriptions et des inscriptions en ligne sera parfaitement sécurisé. Seules les listes officielles seront publiées en ligne et donc disponibles au grand public.

2. LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DES

	ÉTAPES	PÉRIODE / ÉCHÉANCIER	DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	BUT RECHERCHÉ
ÉTAPE 1				
ENGAGEMENT DE PRINCIPE	ÉTAPE 1.1 Engagement de principe et désignation du Responsable de dossier	À partir du 15 janvier 2020 au 31 mars 2020	Guide des inscriptions et Réglementation : <ul style="list-style-type: none"> • envoyés par la Direction du CIJF aux États et gouvernements ; • disponible sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie : www.jeux.francophonie.org 	Mettre à disposition des États et gouvernements les informations nécessaires au processus de pré-inscription et d'inscription ainsi que la réglementation. Engagement de principe des États et gouvernements. Chaque État ou gouvernement désigne le Responsable de dossier national des IX ^{ES} Jeux.
	ÉTAPE 1.2 Désignation des chargés nationaux sport, culture et communication des IX^{ES} Jeux de la Francophonie par chaque État et gouvernement	du 15 janvier 2020 au 31 mars 2020	Guide des inscriptions et Réglementation	À des fins de coordination et d'efficacité, le CIJF demande que les États et gouvernements puissent désigner : <ul style="list-style-type: none"> • 1 Chargé du volet sport national des IX^{ES} Jeux ; • 1 Chargé du volet culture national des IX^{ES} Jeux ; • 1 Chargé de communication national des IX^{ES} Jeux. Les États et gouvernements du Conseil d'orientation du CIJF ont demandé qu'un accent particulier soit porté sur la promotion des Jeux de la Francophonie dans les différents États et gouvernements de la Francophonie. C'est pourquoi, le CIJF demande que les États et gouvernements puissent désigner un Chargé de communication national des IX^{ES} Jeux.

PRÉ-INSCRIPTIONS ET INSCRIPTIONS AUX IX^{ES} JEUX DE LA FRANCOPHONIE

FORMULAIRE À COMPLÉTER EN LIGNE OU À RENVoyer AU CIJF	DESCRIPTIF	INTERVENANTS
	<p>La Direction du CIJF transmet aux 88 États et gouvernements de la Francophonie le Guide des inscriptions aux épreuves des IX^{es} Jeux de la Francophonie ainsi que la Réglementation des disciplines.</p> <p>À partir du 15 janvier 2020</p>	<p>CIJF</p> <p>Ministères concernés</p>
<p>Retourner à la Direction du CIJF, le formulaire 1 d'engagement de principe des États, dûment complété, signé et scanné, par courriel: cijf@francophonie.org.</p>	<p>Les États et gouvernements transmettent leur engagement de principe à participer aux Jeux en renvoyant la fiche d'engagement de principe dûment complétée, signée et scannée, par les autorités compétentes.</p> <p>Clôture le: 15 mars 2020</p>	<p>Responsable de dossier national des IX^{es} Jeux de la Francophonie</p>
<p>Retourner à la Direction du CIJF, le formulaire 2 de désignation du Responsable de dossier national des IX^{es} Jeux, dûment complété, signé et scanné, par courriel: cijf@francophonie.org.</p>	<p>Les États et gouvernements désignent le Responsable de dossier national des IX^{es} Jeux de la Francophonie, en renvoyant la fiche de désignation du responsable de dossier dûment complétée, signée et scannée.</p> <p>Clôture le: 31 mars 2020</p>	
<p>Retourner à la Direction du CIJF le formulaire 3 de désignation des chargés sport, culture et de communication nationaux des IX^{es} Jeux dûment complété, signé et scanné, par courriel: cijf@francophonie.org.</p>	<p>Chaque État et gouvernement désigne leurs chargés nationaux des IX^{es} Jeux, qui seront chargés, en rapport avec leur Ministère, de la coordination des pré-inscriptions et inscriptions dans leur domaine respectif en étroite relation avec le Responsable de dossier national des IX^{es} Jeux de la Francophonie.</p> <p>Le Responsable de dossier national des IX^{es} Jeux, en relation avec les différents chargés nationaux, s'assurera de la coordination des informations, du recueil et de la saisie des données; celui-ci sera l'interlocuteur principal du CIJF et responsable de la mise en place des virements et de la clôture de chacune des étapes du processus. Il pourra déléguer aux chargés nationaux l'identifiant et le mot de passe transmis préalablement par le CIJF afin que ceux-ci puissent également procéder aux saisies des données. Le CIJF et le Responsable de dossier national seront toujours mis en copie de toute correspondance.</p> <p>À noter que le chargé de communication national sera chargé de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la promotion des Jeux sur son territoire national (supports transmis par le CIJF); • la coordination avec les médias nationaux en vue de la couverture médiatique des Jeux sur le territoire national dont notamment la couverture télévisuelle. Celui-ci sera en liaison permanente avec le Responsable de dossier désigné. <p><i>NB: en fonction de la taille de la délégation, il est souhaitable que le Responsable de dossier et les chargés nationaux désignés soient différents.</i></p> <p>Clôture le: 31 mars 2020</p>	<p>Responsable de dossier national des IX^{es} Jeux</p> <p>Chargé du volet sportif national des IX^{es} Jeux</p> <p>Chargé du volet culturel national des IX^{es} Jeux</p> <p>Chargé de communication national des IX^{es} Jeux</p>

	ÉTAPES	PÉRIODE / ÉCHÉANCIER	DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	BUT RECHERCHÉ
ÉTAPE 2				
PRÉ-INSCRIPTIONS	Pré-inscriptions en ligne, sur le site internet des Jeux de la Francophonie, des États et gouvernements aux épreuves sportives et culturelles et paiement des frais d'inscription www.jeux.francophonie.org	Du 1 ^{er} mars 2020 au 30 avril 2020		Attribution d'un identifiant et d'un mot de passe au Responsable de dossier national des IX ^{es} Jeux.
			Guide des inscriptions et Réglementation	Le formulaire 4 de pré-inscription en ligne a été rempli par le Responsable de dossier national des IX ^{es} Jeux.
			Formulaire 4 de pré-inscription en ligne sur le site internet des Jeux de la Francophonie www.jeux.francophonie.org	
	Formulaire 5 relatif au versement des frais d'inscription	Les frais d'inscription de 2 000 euros par délégation sont réglés.		
ÉTAPE 3				
SÉLECTION ET INSCRIPTIONS	ÉTAPE 3.1 Présélections et sélections aux concours culturels organisés par les États et gouvernements	Du 1 ^{er} mars 2020 au 31 juillet 2020	Guide des inscriptions et Réglementation	Les présélections culturelles, organisées par les États et gouvernements, se sont déroulées dans chaque État ou gouvernement participant. Le formulaire 6 de pré-sélections a été rempli par les Responsables de dossier nationaux des IX ^{es} Jeux.
	ÉTAPE 3.2 Pré-classement des artistes (ou groupes) présélectionnés aux concours culturels par les jurys régionaux	Du 31 juillet au 31 octobre 2020	Guide des inscriptions et Réglementation Formulaire 6 de pré-sélections des artistes	

FORMULAIRE À COMPLÉTER EN LIGNE OU À RENVOYER AU CIJF	DESCRIPTIF	INTERVENANTS
<p>Compléter en ligne le formulaire 4 de pré-inscription sur le site internet des Jeux de la Francophonie www.jeux.francophonie.org.</p> <p>Compléter le formulaire 5 relatif au versement des frais d'inscription aux IX^{es} Jeux et transmettre par courriel à la Direction du CIJF.</p>	<p>La Direction du CIJF attribue un identifiant et un mot de passe à chaque Responsable de dossier par courriel avec accusé de réception. À partir du 1^{er} mars 2020</p> <p>Le Responsable de dossier désigné, en étroite collaboration avec les ministères concernés, effectue les pré-inscriptions aux épreuves sportives et culturelles à partir du formulaire de pré-inscription en ligne disponible sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie. Clôture le: 30 avril 2020</p> <p>Le Responsable de dossier national des IX^{es} Jeux, en étroite collaboration avec les ministères concernés de son État, s'assure du versement des frais d'inscription à la 9^e édition des Jeux de la Francophonie. La Direction du CIJF vérifie que le versement a bien été effectué. Clôture le: 30 avril 2020</p>	<p>CIJF</p> <p>Ministères concernés</p> <p>Responsable de dossier national des IX^{es} Jeux</p>
<p>Compléter en ligne le formulaire 6 sur le site internet des Jeux de la Francophonie.</p>	<p>Démarrage du processus de pré-sélections par les États et gouvernements; lancement des appels à candidatures nationaux par les États et gouvernements. En informer le CIJF. À partir du 1^{er} mars 2020</p> <p>Les États et gouvernements organisent les pré-sélections aux concours culturels sur leur territoire national du 1^{er} mars 2020 au 30 juin 2020. Clôture le: 30 juin 2020</p> <p>À l'issue des pré-sélections organisées par les États et gouvernements, les Responsables de dossiers nationaux se chargent de compléter en ligne le formulaire de pré-sélections. Clôture le: 31 juillet 2020</p>	<p>CIJF</p> <p>Ministères concernés</p> <p>Responsable de dossier national des IX^{es} Jeux</p>
	<p>Sur la base du formulaire 6 transmis par les États et gouvernements, la Direction du CIJF envoie aux États et gouvernements un calendrier de mission des jurys régionaux afin de les informer des dates précises de leurs missions. Clôture le: 31 août 2020</p> <p>Les jurys régionaux effectuent des missions dans les différents États et gouvernements afin d'effectuer un pré-classement des artistes (ou groupes) pré-sélectionnés aux Jeux, sur la période du 31 août au 15 octobre 2020.</p> <p>Conformément à la réglementation des disciplines, tous les participants pré-sélectionnés, quelle que soit la discipline à laquelle ils participent, doivent également remettre au Responsable de dossier et aux jurys régionaux lors de la tournée des jurys des dossiers en format électronique (support audio, vidéo, etc.) pour la réalisation du catalogue des artistes ainsi que pour leurs accréditations.</p>	<p>CIJF</p> <p>Ministères concernés</p> <p>Responsable de dossier national des IX^{es} Jeux</p> <p>Chargé du volet culturel national</p>

	ÉTAPES	PÉRIODE / ÉCHÉANCIER	DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	BUT RECHERCHÉ
ÉTAPE 3				
SÉLECTION ET INSCRIPTIONS	ÉTAPE 3.3 Qualifications et sélections aux compétitions sportives	Du 1 ^{er} mars 2020 au 15 décembre 2020 pour le football, le basket-ball, le tennis de table et le cyclisme sur route 1 ^{er} février 2021 pour l'athlétisme handisport, le judo, la lutte (libre et africaine) 1 ^{er} juin 2021 pour l'athlétisme	Guide des inscriptions et Réglementation des disciplines	Sélections réalisées sur la base des classements des Fédérations sportives internationales de chacune des épreuves concernées. Les qualifications ont été réalisées pour chaque discipline sportive. Les États et gouvernements qualifiés sont publiés par la Direction du CIJF à l'aide du formulaire 7B sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie.
	ÉTAPE 4			
QUALIFICATIONS, SÉLECTIONS ET INSCRIPTIONS	ÉTAPE 4.1 Sélections des participants aux concours culturels	Du 10 novembre 2020 au 10 décembre 2020	Guide des inscriptions et Réglementation La fiche de sélections (formulaire 7A) de classement des artistes (ou groupes) pré-sélectionnés	Les artistes sélectionnés aux Jeux sont connus et la liste officielle des artistes participants est arrêtée et publiée en ligne sur le site internet officiel des Jeux.
	ÉTAPE 4.2 Qualifications et tirages au sort des équipes aux compétitions sportives	Du 1 ^{er} novembre 2020 au 1 ^{er} juin 2021	Guide des inscriptions et Réglementation des disciplines	Les équipes participantes aux Jeux sont connues (judo, lutte libre et africaine, tennis de table). Les quotas et athlètes participants, ayant enregistré les minimas requis sont connus. Les tirages au sort en football et basket-ball sont réalisés ; les poules sont connues. Les frais d'inscription de 1 000 euros par équipe qualifiée en football et en basket-ball sont réglés.

FORMULAIRE À COMPLÉTER EN LIGNE OU À RENVOYER AU CIJF	DESSCRIPTIF	INTERVENANTS
	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le football et le basket-ball, les sélections des équipes aux compétitions sportives se basent sur le classement respectif de la FIFA et de la FIBA (selon les résultats enregistrés au cours de l'année lors des événements homologués au plus tard le 15 septembre 2020. Le tirage au sort en football et en basket-ball aura lieu au plus tard le 15 décembre 2020, à condition que chaque État et gouvernement qualifié aient réglé la somme de 1000 euros par virement bancaire avant le 1^{er} novembre 2020. • Pour le tennis de table et le cyclisme sur route, les sélections se basent sur le classement des sportifs durant l'année 2020, au plus tard le 15 décembre 2020. • Pour la lutte libre et africaine, le judo et l'athlétisme handisport, les sélections se basent sur le classement des sportifs durant l'année 2020, au plus tard le 1^{er} février 2021. • Pour l'athlétisme, les sélections des athlètes se basent sur les minimas requis réalisés durant la saison 2020-2021, plus précisément, du 1^{er} juin 2020 au 1^{er} juin 2021, à condition que les athlètes déposent leur demande de visas avant le 23 avril 2021. <p>Les modalités de sélection sont précisées et détaillées pour chacune des épreuves au niveau de la Réglementation des disciplines.</p> <p>Le CIJF propose la liste des États et gouvernements qualifiés dans chaque discipline sportive.</p>	<p>CIJF</p> <p>Responsable de dossier national des IX^{es} Jeux</p> <p>Délégués techniques désignés par les fédérations sportives internationales</p>
Remplir en ligne le formulaire 7A sur le site internet des Jeux.	<p>La Direction du CIJF réunit les experts culturels afin de déterminer les artistes sélectionnés aux IX^{es} Jeux, en concertation avec la DLFCO et en présence du CNJF. Clôture le: 30 novembre 2020</p> <p>La Direction du CIJF transmet aux États et gouvernements la liste officielle des artistes sélectionnés aux IX^{es} Jeux de la Francophonie et publie la liste officielle sur le site internet officiel des Jeux. Clôture le: 10 décembre 2020</p>	<p>CIJF</p> <p>Experts culturels</p>
Publier le formulaire 7B relatif aux qualifications en ligne sur le site internet des Jeux.	<p>La Direction du CIJF, en étroite relation avec les délégués techniques désignés par les Fédérations sportives internationales, adopte la liste des équipes qualifiées aux Jeux en tenant compte des modalités et critères détaillés pour chacune des épreuves.</p> <p>Sélection des États et gouvernements qualifiés en football masculin et basket-ball féminin. Clôture le: 15 septembre 2020</p> <p>La Direction du CIJF, en étroite relation avec la FIFA et la FIBA, organise les tirages au sort en football et basket-ball et détermine les poules. Clôture le: 15 décembre 2020</p> <p>Les responsables de dossier ont confirmé leur participation dans chacune des disciplines. Les listes des équipes/athlètes qualifiés sont publiées sur le site internet des Jeux de la Francophonie. Clôture le:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 décembre 2020 pour le football, le basket-ball, le cyclisme et le tennis de table; - 1^{er} février 2021 pour l'athlétisme handisport, le judo et la lutte (libre et africaine); - 1^{er} juin 2021 pour l'athlétisme, à condition que les athlètes déposent leur demande de visas avant le 23 avril 2021. <p><i>NB: les modalités de qualifications, sélections et tirages au sort sont précisées pour chacune des épreuves dans le Guide des inscriptions et dans la Réglementation des disciplines. Chaque État ou gouvernement qualifié en football et en basket-ball s'engage à régler au CIJF la somme de 1000 euros par virement bancaire avant le 1^{er} novembre 2020, soit avant la tenue du tirage au sort; cette somme sera ensuite déduite des cotisations proportionnelles au moment de leur règlement.</i></p> <p><i>NB: concernant l'athlétisme, les athlètes ayant réalisé les minimas requis pourront se qualifier au cours de la saison 2020-2021, plus précisément du 1^{er} juin 2020 au 1^{er} juin 2021; toutefois les athlètes doivent déposer leur demande de visas avant le 23 avril 2021.</i></p>	<p>CIJF</p> <p>Responsable de dossier national des IX^{es} Jeux</p> <p>Délégués techniques des fédérations sportives internationales</p>

	ÉTAPES	PÉRIODE / ÉCHÉANCIER	DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	BUT RECHERCHÉ
ÉTAPE 5				
INSCRIPTION NOMINATIVE DÉFINITIVE	Inscription nominative et définitive des athlètes et artistes participants aux IX^{es} Jeux	Du 1 ^{er} décembre 2020 au 31 mars 2021	Guide des inscriptions et Réglementation des disciplines Listes officielles des artistes et équipes/ athlètes sélectionnés	La composition des délégations est connue; les équipes et athlètes, artistes, participants sont connus. Les cotisations proportionnelles sont versées sur le compte de l'OIF. L'ensemble des athlètes en athlétisme participants aux Jeux sont connus.

ÉTAPE 6				
VALIDATION DÉFINITIVE	Validation de la participation aux IX^{es} Jeux de la Francophonie	Du 31 mars 2021 au 7 avril 2021	Formulaire 8 d'inscription nominative et définitive des participants aux Jeux dûment complété par le Responsable de dossier national Formulaire 9 de versement des cotisations proportionnelles dûment complété, signé et scanné Formulaires 10 et 11 d'inscription et des cotisations des athlètes en athlétisme	Validation définitive des délégations participantes aux IX ^{es} Jeux de la Francophonie
Validation définitive, par le CIJF, des délégations participantes à la 9^e édition des Jeux de la Francophonie ayant finalisé les inscriptions nominatives et à jour des frais d'inscription et cotisations. La participation aux Jeux et notamment la délivrance des accréditations et visas seront conditionnées par le respect de ces différentes étapes et du versement des cotisations par les États et gouvernements.				



JEUX DE LA FRANCOPHONIE
JEUNESSE, ARTS ET SPORTS

FORMULAIRE À COMPLÉTER EN LIGNE OU À RENVOYER AU CIJF	DESSCRIPTIF	INTERVENANTS
<p>Compléter en ligne le formulaire 8 d'inscription nominative et définitive des participants aux Jeux.</p> <p>Compléter et transmettre par courriel le formulaire 9 relatif au versement des cotisations proportionnelles</p> <p>Compléter en ligne le formulaire 10 d'inscription des athlètes ayant réalisé les minimas requis.</p> <p>Compléter et transmettre par courriel le formulaire 11 de versement des cotisations proportionnelles complémentaires.</p>	<p>Le Responsable de dossier national des Jeux, en étroite relation avec les services concernés, veille à compléter en ligne le formulaire 8 d'inscription nominative ainsi que le formulaire 9 de versement des cotisations proportionnelles en veillant à son versement effectif sur le compte de l'OIF. La Direction du CIJF confirme si le versement a été effectivement versé sur le compte de l'OIF.</p> <p>La Direction du CIJF publie sur le site internet officiel des Jeux les délégations inscrites nominativement et fermement et à jour de leurs cotisations.</p> <p>Clôture le: 31 mars 2021</p> <p><i>Une exception est accordée pour les athlètes ayant pu se qualifier en réalisant les minimas requis jusqu'au 1^{er} juin 2021; le responsable de dossier s'assurera dans tel cas du versement du reliquat éventuel des cotisations proportionnelles restant à verser ayant trait aux athlètes inscrits et qualifiés pendant la période du 31 mars au 1^{er} juin 2021. Le Responsable de dossier s'assurera également que les demandes de visas de tous les athlètes ont été déposées avant le 23 avril 2021.</i></p> <p>Conformément à la réglementation des disciplines, tous les concurrents, quelle que soit la discipline à laquelle ils participent, doivent remettre au Responsable de dossier (et également aux jurys régionaux pour les concours culturels) des dossiers en format électronique (support audio, vidéo, etc.) pour la réalisation du catalogue des artistes ainsi que pour leurs accréditations.</p> <p>Clôture le: 31 mars 2021</p> <p><i>(Une exception est accordée pour les athlètes ayant pu se qualifier en réalisant les minimas requis jusqu'au 1^{er} juin 2021.)</i></p> <p>Le Responsable de dossier, en étroite relation avec les services de l'État ou du gouvernement et la fédération nationale d'athlétisme, identifie les athlètes en athlétisme ayant réalisé les minimas requis au cours de l'année 2020/2021 et remplit les formulaires 10 et 11.</p> <p>Clôture le: 1^{er} juin 2021</p> <p><i>NB: les demandes de visas doivent être déposées au plus tard le 23 avril 2021.</i></p> <p>Inscription des officiels, médias ou autres personnes invitées par chaque État ou gouvernement à participer aux IX^{es} Jeux de la Francophonie.</p> <p>Clôture le: 31 mars 2021</p>	<p>CIJF</p> <p>Responsable de dossier national des IX^{es} Jeux</p> <p>Ministères concernés</p>
	<p>La Direction du CIJF, au regard des éléments transmis et du versement effectif des frais d'inscription et des cotisations proportionnelles, valide ou non définitivement la participation des délégations aux IX^{es} Jeux de la Francophonie République Démocratique du Congo/ Kinshasa 2021.</p> <p>Clôture générale: le 31 mars 2021</p> <p>Une exception est accordée pour les athlètes ayant pu se qualifier en réalisant les minimas requis jusqu'au 1^{er} juin 2021; la Direction du CIJF valide que les versements ont été effectués concernant les reliquats éventuels en athlétisme.</p> <p>La clôture ferme et définitive concernant l'athlétisme est portée au 1^{er} juin 2021, à condition que les athlètes déposent leur demande de visas avant le 23 avril 2021.</p> <p><i>NB: passé cette date le CIJF se réserve le droit de ne pas prendre en compte les inscriptions transmises.</i></p>	<p>CIJF</p>

Un État ou gouvernement n'ayant pas respecté les étapes, échéanciers et/ou ne s'étant pas acquitté des frais d'inscription et cotisations proportionnelles ne pourra pas prétendre participer aux IX^{es} Jeux de la Francophonie et être accrédité.

Site internet officiel des Jeux de la Francophonie : <https://www.jeux.francophonie.org/>
(les formulaires de pré-inscriptions et inscriptions ainsi que la documentation utile se trouvent disponibles en ligne dans la rubrique « les États invités »)



FORMULAIRES À COMPLÉTER EN LIGNE OU À RETOURNER À LA DIRECTION DU CIJF

1. LISTE RÉCAPITULATIVE DES FORMULAIRES

DÉSIGNATION DU FORMULAIRE	MODE DE RENVOI	À REMPLIR PAR	ÉTAPE	DATE DE CLÔTURE
Formulaire 1 d'engagement de principe des États et gouvernements	À compléter, signer et transmettre par courriel: cijf@francophonie.org	Représentant de l'un des Ministères de l'État ou gouvernement	Étape 1	15 mars 2020
Formulaire 2 de désignation du Responsable de dossier national des IX ^{es} Jeux de la Francophonie	À compléter, signer et transmettre par courriel: cijf@francophonie.org	Représentant officiel de l'un des Ministères de l'État ou gouvernement	Étape 1	31 mars 2020
Formulaire 3 de désignation des chargés nationaux des IX ^{es} Jeux de la Francophonie	À compléter, signer et transmettre par courriel: cijf@francophonie.org	Représentant officiel de l'un des Ministères de l'État ou gouvernement	Étape 1	31 mars 2020
Formulaire 4 de pré-inscription aux disciplines	À compléter en ligne sur le site internet des Jeux de la Francophonie www.jeux.francophonie.org	Responsable de dossier national des IX ^{es} Jeux de la Francophonie	Étape 2	30 avril 2020
Formulaire 5 relatif au versement des frais d'inscription aux IX ^{es} Jeux	À transmettre par courriel: cijf@francophonie.org	Responsable de dossier national des IX ^{es} Jeux de la Francophonie	Étape 2	30 avril 2020
Formulaire 6 de pré-sélections des artistes	À compléter en ligne sur le site internet des Jeux de la Francophonie www.jeux.francophonie.org	Responsable de dossier national des IX ^{es} Jeux de la Francophonie	Étape 3	31 juillet 2020
Formulaire 7A Fiche de sélections culturelles	À publier en ligne sur le site internet des Jeux de la Francophonie www.jeux.francophonie.org	La Direction du CIJF, avec l'appui des jurys régionaux	Étape 3	10 décembre 2020

DÉSIGNATION DU FORMULAIRE	MODE DE RENVOI	À REMPLIR PAR	ÉTAPE	DATE DE CLÔTURE
Formulaire 7B Fiche de qualifications sportives	À compléter en ligne sur le site internet des Jeux de la Francophonie www.jeux.francophonie.org et confirmation par courriel	Dans un premier temps, la Direction du CIJF, avec l'appui des fédérations sportives internationales Dans un deuxième temps, les responsables de dossiers nationaux	Étape 4	15 décembre 2020 pour le football, le basket-ball, le tennis de table et le cyclisme (en animation) 1 ^{er} février 2021 pour l'athlétisme handisport, le judo et la lutte (libre et africaine) 1 ^{er} juin 2021 pour l'athlétisme à condition que les athlètes déposent leur demande de visas avant le 23 avril 2021
Formulaire 8 d'inscription nominative et définitive des participants aux Jeux (artistes et sportifs)	À compléter en ligne sur le site internet des Jeux de la Francophonie www.jeux.francophonie.org	Responsable de dossier national des IX ^{ES} Jeux de la Francophonie	Étape 5	31 mars 2021
Formulaire 9 relatif au versement des cotisations proportionnelles	À compléter, signer et transmettre par courriel : cijf@francophonie.org	Responsable de dossier national des IX ^{ES} Jeux de la Francophonie	Étape 5	31 mars 2021
Formulaire 10 d'inscription des athlètes en athlétisme	À compléter en ligne sur le site internet des Jeux de la Francophonie www.jeux.francophonie.org	Responsable de dossier national des IX ^{ES} Jeux de la Francophonie	Étape 5	1 ^{er} juin 2021
Formulaire 11 relatif au versement des cotisations proportionnelles complémentaires concernant l'athlétisme	À compléter, signer et transmettre par courriel : cijf@francophonie.org	Responsable de dossier national des IX ^{ES} Jeux de la Francophonie	Étape 5	1 ^{er} juin 2021

2. LES FORMULAIRES À COMPLÉTER EN LIGNE OU À RETOURNER AU CIJF

FORMULAIRE 1

Engagement de principe des États et gouvernements de la Francophonie aux IX^{es} Jeux de la Francophonie République Démocratique du Congo / Kinshasa 2021 (à retourner par courriel)

ENGAGEMENT DE PRINCIPE DE L'ÉTAT OU GOUVERNEMENT À PARTICIPER AUX IX^{ES} JEUX DE LA FRANCOPHONIE RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO / KINSHASA 2021

Par le présent document, notre État ou gouvernement, s'engage à participer à la 9^e édition des Jeux de la Francophonie qui se déroulera en République Démocratique du Congo / Kinshasa du 23 juillet au 1^{er} août 2021

État ou gouvernement participant : (à compléter)

Fait à, le / /

Par le représentant officiel de l'État ou du gouvernement :

Nom et Prénom : (à compléter)

Fonction : (à compléter)



Signature :

À RETOURNER DÛMENT COMPLÉTÉ PAR LE REPRÉSENTANT OFFICIEL DE L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT
OU DU GOUVERNEMENT À LA DIRECTION DU CIJF.

CLÔTURE LE 15 MARS 2020

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce formulaire dûment complété par courriel, scanné et signé, à l'adresse suivante : cijf@francophonie.org.

Un accusé de réception vous sera adressé par courriel de la part du CIJF.

FORMULAIRE 2

Désignation du Responsable dossier national des IX^{es} Jeux de la Francophonie
République Démocratique du Congo / Kinshasa 2021 (à retourner par courriel)

DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DE DOSSIER NATIONAL DES IX^{ES} JEUX DE LA FRANCOPHONIE REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO / KINSHASA 2021

État ou gouvernement participant : (à compléter)

Responsable de dossier national des IX^{es} Jeux de la Francophonie :

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom Prénom

Qualité/Fonction

Téléphone (.....) Télécopie (.....)

Courriel

Adresse postale

Fait à, le / /

Par le représentant officiel de l'État ou du gouvernement :

Nom : (à compléter)

Fonction : (à compléter)

Signature :



À RETOURNER DÛMENT COMPLÉTÉ PAR LE REPRÉSENTANT OFFICIEL DE L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT
OU DU GOUVERNEMENT À LA DIRECTION DU CIJF.

CLÔTURE LE 31 MARS 2020

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce formulaire dûment complété par courriel, scanné et signé, à l'adresse suivante : cjif@francophonie.org.

Un accusé de réception vous sera adressé par courriel de la part du CIJF.

FORMULAIRE 3

Désignation des Chargés nationaux des volets sport, culture et communication des IX^{es} Jeux de la Francophonie (à retourner par courriel)

DÉSIGNATION DES CHARGÉS DES VOLETS SPORT, CULTURE ET COMMUNICATION

État ou gouvernement participant : (*à compléter*)

Chargé du volet sportif national des IX^{es} Jeux de la Francophonie :

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom Prénom

Qualité/Fonction

Téléphone (.....) Télécopie (.....)

Courriel

Adresse postale

Chargé du volet culturel national des IX^{es} Jeux de la Francophonie :

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom Prénom

Qualité/Fonction

Téléphone (.....) Télécopie (.....)

Courriel

Adresse postale



Chargé de la communication national des IX^{es} Jeux de la Francophonie :

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom Prénom

Qualité/Fonction

Téléphone (.....) Télécopie (.....)

Courriel

Adresse postale

Fait à, le / /

Par le représentant officiel de l'État ou du gouvernement :

Nom : (à compléter)

Fonction : (à compléter)



Signature :

À RETOURNER DÛMENT COMPLÉTÉ PAR LE REPRÉSENTANT OFFICIEL DE L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT
OU DU GOUVERNEMENT À LA DIRECTION DU CIJF.

CLÔTURE LE 31 MARS 2020

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce formulaire dûment complété, signé et scanné, par courriel à l'adresse suivante : cjif@francophonie.org.

Un accusé de réception vous sera adressé par courriel de la part du CIJF.

FORMULAIRE 4

Pré-inscriptions aux compétitions sportives et aux concours culturels des IX^{es} Jeux de la Francophonie République Démocratique du Congo/Kinshasa 2021 (à compléter en ligne sur le site des Jeux de la Francophonie)

EXEMPLE DE CE QUI SERA PROPOSÉ DE COMPLÉTER EN LIGNE CONCERNANT LES PRÉ-INSCRIPTIONS AUX DISCIPLINES (à cocher et soumettre au CIJF)

Vous pouvez vous pré-inscrire aux Jeux de la Francophonie en cochant les disciplines auxquelles vous souhaitez participer. Vous pouvez à tout moment revenir dans cet espace pour modifier vos données avant de les soumettre au Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF).

CULTURE

- Hip-hop (danse) (h/f, 18-35 ans) - 1 groupe de 2 à 5 personnes maximum
- Marionnettes géantes (h/f, 18-35 ans) - 1 individu ou groupe de 5 personnes maximum
- Jonglerie avec ballon (freestyle ball) (h/f, 18-35 ans) - 1 individu ou groupe de 5 personnes maximum
- Peinture (h/f, 18-35 ans) - 1 concurrent participant maximum
- Sculpture-Installation (h/f, 18-35 ans) - 1 concurrent participant maximum
- Photographie (h/f, 18-35 ans) - 1 concurrent participant maximum
- Chanson (h/f, 18-35 ans) - 1 chanteur ou 1 groupe de 8 personnes maximum
- Contes et conteurs (h/f, 18-35 ans) - 1 conteur (accompagné éventuellement d'un musicien)
- Danse de création (h/f, 18-35 ans) - 1 groupe de 2 à 10 personnes maximum
- Littérature (nouvelle) (h/f, 18-35 ans) - 1 concurrent participant maximum
- Création numérique (h/f, 18-35 ans) - 1 individu ou 1 groupe de 3 personnes maximum

SPORT

- Athlétisme féminin (f, 18-23 ans) - 3 athlètes par épreuve au maximum, selon barème des minimas
- Athlétisme masculin (h, 18-23 ans) - 3 athlètes par épreuve au maximum, selon barème des minimas
- Judo féminin (f, 18-23 ans) - 1 judoka par catégorie
- Judo masculin (h, 18-23 ans) - 1 judoka par catégorie
- Handisport athlétisme féminin (f, 18-23 ans) - 4 athlètes par épreuve au maximum
- Handisport athlétisme masculin (h, 18-23 ans) - 4 athlètes par épreuve au maximum
- Lutte libre féminine (f, 18-23 ans) - 1 lutteuse par catégorie
- Lutte libre masculine (h, 18-23 ans) - 1 lutteur par catégorie
- Lutte africaine féminine (f, 18-23 ans) - 1 lutteuse par catégorie
- Lutte africaine masculine (h, 18-23 ans) - 1 lutteur par catégorie
- Tennis de table (h/f, 18-23 ans) - une équipe de deux joueurs (1 homme et 1 femme)
- Basket-ball féminin (f, 18-23 ans) - une équipe de 12 joueuses
- Football masculin (h, moins de 20 ans) - une équipe de 20 joueurs
- Cyclisme sur route féminin (en animation) (19-35 ans) - 13 équipes participantes maximum
- Cyclisme sur route masculin (en animation) (h, 19-25 ans) - 20 équipes participantes maximum

À COMPLÉTER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE
WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG DANS LA RUBRIQUE « LES ÉTATS INVITÉS »
PAR LE RESPONSABLE DOSSIER NATIONAL DES IX^{es} JEUX.

CLÔTURE LE 30 AVRIL 2020

Note :

Ce formulaire, la procédure et l'aide en ligne concernant les pré-inscriptions seront disponibles sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie à compter du 1^{er} mars 2020.

La Direction du CIJF fournira au responsable de dossier national des IX^{es} Jeux un identifiant et un mot de passe ; cet identifiant et ce mot de passe lui permettront d'accéder aux formulaires sécurisés disponibles en ligne sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie.

Le dossier des pré-inscriptions et des inscriptions doit être complété en ligne sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie à l'adresse suivante : <https://www.jeux.francophonie.org/etats-invites/inscription-en-ligne>

Pour toute demande d'information complémentaire ou en cas de difficulté, vous pouvez nous contacter par courriel à l'adresse suivante : cjif@francophonie.org

FORMULAIRE 5

Versement des frais d'inscription aux IX^{es} Jeux de la Francophonie République Démocratique du Congo/ Kinshasa 2021 (à retourner par courriel)

EXEMPLE DE CE QUI SERA PROPOSÉ

VERSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION AUX IX ^{ES} JEUX DE LA FRANCOPHONIE	
PARTIE RÉSERVÉE À L'ÉTAT OU GOUVERNEMENT	
Nom de l'État ou gouvernement :	
Virement émis à le / /	
Libellé du virement à indiquer à la banque : Nom de l'État ou du gouvernement – Frais d'inscription IX ^{es} Jeux de la Francophonie <i>Exemple : Cameroun – Frais d'inscriptions IX^{es} Jeux de la Francophonie</i>	
Effectué par (nom ordonnateur) :	
Nom de la banque émettrice :	
Montant total versé :	

À TRANSMETTRE PAR COURRIEL À LA DIRECTION DU CIJF (cijf@francophonie.org)
PAR LE RESPONSABLE DE DOSSIER NATIONAL DES IX^{ES} JEUX.

CLÔTURE LE 30 AVRIL 2020

Note:

Une fois le montant versé et effectivement reçu sur le compte de l'OIF, la direction du CIJF le signifiera confirmant ainsi que l'État ou gouvernement est à jour de ses frais d'inscription.

La Direction du CIJF validera la réception du montant à travers l'application d'inscription en ligne. La validation sera visible dans la rubrique « Pré-inscriptions » de l'espace privé du Responsable de dossier de chaque État ou gouvernement participant.

L'État ou le gouvernement pourra ainsi passer aux étapes suivantes du processus d'inscription. Toute pré-inscription non accompagnée du règlement des droits d'inscription sera déclarée irrecevable.

Le versement sera effectué par: un virement bancaire (relevé d'identité bancaire transmis par courriel par la Direction du CIJF) d'un montant correspondant à 2 000 euros.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, veuillez contacter le CIJF au courriel suivant: cijf@francophonie.org

Organisation internationale de la Francophonie

Comité international des Jeux de la Francophonie – 19-21, avenue Bosquet - 75007 Paris (France)

Téléphone: (+33) 1 44 37 33 56 - Courriel: cijf@francophonie.org



FORMULAIRE 6

Pré-sélections des artistes (à compléter en ligne sur le site des Jeux de la Francophonie dans la rubrique Sélections/Qualifications)

EXEMPLE DE CE QUI SERA PROPOSÉ DE COMPLÉTER EN LIGNE

Pour être sélectionné/qualifié aux prochains Jeux de la Francophonie en CULTURE, ATHLÉTISME ET ATHLÉTISME HANDISPORT, merci de saisir vos concurrents en cliquant sur la discipline concernée ci-dessous.

Vous pouvez soumettre vos concurrents discipline par discipline, en veillant à bien respecter le nombre de concurrents prévu par la réglementation pour chaque discipline.

Vous pouvez à tout moment revenir dans cet espace pour modifier vos données avant de les soumettre au Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF).

Attention! Pour la CULTURE, vous devez avoir effectué vos pré-sélections nationales avant de saisir vos concurrents.

CULTURE	SPORT
Marionnettes géantes à compléter	Athlétisme féminin à compléter
Peinture à compléter	Handisport athlétisme masculin à compléter
Chanson à compléter	

Exemple: **CULTURE - Peinture**

Saisissez les informations sur le concurrent:

- | | | |
|------------------------|--------------------|-----------------------|
| - Choix de la civilité | - Passeport | - Multimédia photo |
| - Nom | - Photo d'identité | - Multimédia photo |
| - Prénom | - CV | - Multimédia photo |
| - Date de naissance | - Biographie | - Multimédia photo |
| - Fonction | - Multimédia photo | - Multimédia document |
| - Courriel | - Multimédia photo | |

À COMPLÉTER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE
WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG DANS LA RUBRIQUE « LES ÉTATS INVITÉS »
PAR LE RESPONSABLE DOSSIER NATIONAL DES IX^{ES} JEUX.

CLÔTURE LE 31 JUILLET 2020

Note:

Ce formulaire est à compléter en ligne sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie www.jeux.francophonie.org une fois que les présélections ont été organisées par les États ou les gouvernements sur leur territoire national en étroite relation avec les chargés du volets culturel nationaux des IX^{ES} Jeux et les Ministères concernés.

Ce formulaire est à compléter par le Responsable de dossier national des IX^{ES} Jeux; à noter que celui-ci peut déléguer son identifiant et son mot de passe aux chargés du volets culturel nationaux des IX^{ES} Jeux afin que ceux-ci puissent compléter directement leur partie en ligne.

FORMULAIRE 7A

Fiche de sélections culturelles (à publier en ligne par le CIJF)

CLASSEMENT DES ARTISTES SÉLECTIONNÉS

Réalisé par le CIJF en étroite relation avec les jurys régionaux

DISCIPLINES	NOM GROUPE/ARTISTE	ÉTAT OU GOUVERNEMENT PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE
1. Arts de la rue		
1.1. Hip-hop (danse) (h/f, 18-35 ans)	1. 2. 3. 4. 5. ...	
1.2. Marionnettes géantes (h/f, 18-35 ans)		
1.3. Jonglerie avec ballon (<i>freestyle ball</i>) (h/f, 18-35 ans)		
2. Arts visuels		
2.1. Peinture (h/f, 18-35 ans)		
2.2. Sculpture-Installation (h/f, 18-35 ans)		
2.3. Photographie (h/f, 18-35 ans)		
3. Chanson (h/f, 18-35 ans)		
4. Contes et conteurs (h/f, 18-35 ans)		
5. Danse de création (h/f, 18-35 ans)		
6. Littérature (nouvelle) (h/f, 18-35 ans)		
7. Création numérique (h/f, 18-35 ans)		

À PUBLIER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE
WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG DANS LA RUBRIQUE « RD CONGO 2021 » PAR LA DIRECTION
DU CIJF EN ÉTROITE RELATION AVEC LES JURYS RÉGIONAUX DES IX^{ES} JEUX.

CLÔTURE LE 10 DÉCEMBRE 2020

Note :

Ce formulaire est à publier en ligne sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie www.jeux.francophonie.org une fois que les jurys régionaux se seront déplacés au niveau national et auront pu prendre connaissance des œuvres présentées par les artistes.

Ce formulaire est à compléter par le CIJF en étroite relation avec les jurys régionaux.

FORMULAIRE 7B

Fiche de qualifications sportives (à publier en ligne par le CIJF)

LISTE DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS QUALIFIÉS EN BASKET-BALL FÉMININ

Qualifications réalisées par le CIJF en étroite relation avec la FIBA

ÉTATS ET GOUVERNEMENTS QUALIFIÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE (partie complétée par le CIJF)	
Équipe 1	
Équipe 2	
Équipe 3	
Équipe 4	
Équipe 5	
Équipe 6	
Équipe 7	
Équipe 8	
Équipe 9	
Équipe 10	
Équipe 11	
Équipe 12	
Équipe 13	
Équipe 14	
Équipe 15	
Équipe 16	

À PUBLIER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE
WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG DANS LA RUBRIQUE « RD Congo 2021 » PAR LA DIRECTION
DU CIJF EN ÉTROITE RELATION AVEC LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES INTERNATIONALES

CLÔTURE LE

15 DÉCEMBRE 2020

pour le football, le basket-ball, le tennis de table et le cyclisme (en animation)

1^{er} FÉVRIER 2021

pour l'athlétisme handisport, le judo et la lutte (libre et africaine)

1^{er} JUIN 2021

pour l'athlétisme, à condition que les athlètes
déposent leur demande de visas avant le 23 avril 2021

Note:

Ce formulaire est à compléter en ligne sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie www.jeux.francophonie.org.

La première partie du formulaire est à compléter par la direction du CIJF en étroite relation avec la fédération sportive internationale, pour chaque discipline sportive (à l'exception de l'athlétisme).

FORMULAIRE 8

Inscription nominative et définitive des participants aux IX^{es} Jeux de la Francophonie (étape 5)
(à compléter en ligne)

À COMPLÉTER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE
WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG DANS LA RUBRIQUE « LES ÉTATS INVITÉS »
PAR LE RESPONSABLE DE DOSSIER NATIONAL DES IX^{es} JEUX.

CLÔTURE LE 31 MARS 2021

Note :

Possibilité d'inscrire toutefois les sportifs en athlétisme ayant réalisé les minimas requis avant le 1^{er} juin 2021, à condition que les athlètes déposent leur demande de visas avant le 23 avril 2021.

**LE FORMULAIRE 8 SERA DISPONIBLE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX
DE LA FRANCOPHONIE À COMPTER DU 1^{er} DÉCEMBRE 2020.**

Note :

Ce formulaire est à compléter en ligne sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie www.jeux.francophonie.org par le Responsable de dossier national des IX^{es} Jeux en étroite relation avec les chargés des volets sportif, culturel et de communication nationaux. À noter que celui-ci peut déléguer son identifiant et son mot de passe aux chargés nationaux afin que ceux-ci puissent compléter directement leur partie en ligne.

FORMULAIRE 9

Versement des cotisations proportionnelles (à retourner par courriel)

VERSEMENT DES COTISATIONS PROPORTIONNELLES

État de situation

Les cotisations proportionnelles s'élèvent à
(montant calculé automatiquement en fonction des données précédemment enregistrées au niveau du formulaire 8 d'inscription).

PARTIE RÉSERVÉE À L'ÉTAT OU GOUVERNEMENT

Nom de l'État ou gouvernement :

Virement émis à le / /

Libellé du virement à indiquer à la banque : Nom de l'État ou du gouvernement – Cotisations proportionnelles IX^{es} Jeux de la Francophonie

Exemple : Maroc – Cotisations proportionnelles IX^{es} Jeux de la Francophonie

Effectué par (nom ordonnateur) :

Nom de la banque émettrice :

Montant total versé :

À TRANSMETTRE PAR COURRIEL À LA DIRECTION DU CIJF (cijf@francophonie.org)
PAR LE RESPONSABLE DE DOSSIER NATIONAL DES IX^{es} JEUX.

CLÔTURE LE 31 MARS 2021

NB: Un reliquat pourra rester dû en ce qui concerne uniquement les cotisations proportionnelles liées directement à l'inscription des sportifs en athlétisme; clôture ferme le 1^{er} juin 2021 (à condition que les athlètes déposent leur demande de visas avant le 23 avril 2021).

Note:

Ce formulaire est à compléter et à retourner par courriel, signé et scanné, une fois le versement du montant des cotisations proportionnelles effectué, par le Responsable de dossier national des IX^{es} Jeux de la Francophonie.

Une fois le montant versé et reçu effectivement sur le compte de l'OIF, la direction du CIJF le signifiera confirmant ainsi que l'État ou le gouvernement est à jour de ses cotisations proportionnelles.

La Direction du CIJF validera la réception du montant à travers l'application d'inscription en ligne. La validation sera visible dans la rubrique « Inscriptions définitives » de l'espace privé du Responsable de dossier de chaque État ou gouvernement participant.

Toute inscription non accompagnée du règlement des cotisations proportionnelles sera déclarée irrecevable.

Le versement sera effectué par virement bancaire (relevé d'identité bancaire transmis par courriel par la Direction du CIJF).

Pour toute demande de renseignements complémentaires, veuillez contacter le CIJF au courriel suivant: cijf@francophonie.org



FORMULAIRE 10

Inscription des athlètes participants aux IX^{es} Jeux de la Francophonie République Démocratique du Congo/Kinshasa 2021 (à compléter en ligne)

EXEMPLE DE CE QUI SERA PROPOSÉ DE COMPLÉTER EN LIGNE

SPORT – ATHLÉTISME FÉMININ

Pour vous qualifier, merci de saisir vos concurrents en cliquant sur l'épreuve concernée. Vous pouvez proposer vos concurrents à la qualification épreuve par épreuve. Vous pouvez à tout moment revenir dans cet espace pour modifier vos données avant de les soumettre au CIJF.

Liste des épreuves :

> 100 m *À compléter*

Ajouter un concurrent

Civilité	Performance
Nom	Date et lieu de réalisation
Prénom	Record personnel
Date de naissance	Passeport
Fonction	Photo d'identité
Adresse postale	CV
Courriel	Biographie

Valider → Soumettre au CIJF

> 200 m *À compléter*

.....

> Relais 4 X 400 *À compléter*

À COMPLÉTER EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE
WWW.JEUX.FRANCOPHONIE.ORG DANS LA RUBRIQUE « LES ÉTATS INVITÉS »
PAR LE RESPONSABLE DE DOSSIER NATIONAL DES IX^{es} JEUX.

CLÔTURE LE 1^{er} JUIN 2021

à condition que les athlètes déposent leur demande de visas avant le 23 avril 2021

Note :

Ce formulaire est à compléter en ligne sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie www.jeux.francophonie.org en étroite relation avec le chargé du volet sportif national des IX^{es} Jeux, le Ministère des sports et la Fédération internationale d'athlétisme sur la base des athlètes ayant réalisé les minimas requis au cours de la saison 2020-2021, plus précisément du 1^{er} juin 2020 au 1^{er} juin 2021.

Ce formulaire est à compléter par le Responsable de dossier national des IX^{es} Jeux; à noter que celui-ci peut déléguer son identifiant et son mot de passe au Chargé du volet sportif afin que celui-ci puisse compléter directement cette partie en ligne.



FORMULAIRE 11

Versement des cotisations proportionnelles complémentaires concernant uniquement l'athlétisme
(à retourner par courriel)

**VERSEMENT DES COTISATIONS PROPORTIONNELLES COMPLÉMENTAIRES
CONCERNANT UNIQUEMENT LES ATHLÈTES EN ATHLÉTISME**
État de situation

Les cotisations proportionnelles concernant l'athlétisme s'élèvent à
(montant calculé automatiquement en fonction des données enregistrées au niveau du formulaire 10
d'inscription).

PARTIE RÉSERVÉE À L'ÉTAT OU GOUVERNEMENT

Nom de l'État ou gouvernement :

Virement émis à le / /

Libellé du virement à indiquer à la banque : Nom de l'État ou du gouvernement – Cotisations proportionnelles athlétisme IX^{es} Jeux de la Francophonie

Exemple : France – Cotisations proportionnelles athlétisme IX^{es} Jeux de la Francophonie

Effectué par (nom ordonnateur) :

Nom de la banque émettrice :

Montant total versé :

À TRANSMETTRE PAR COURRIEL À LA DIRECTION DU CIJF (cijf@francophonie.org)
PAR LE RESPONSABLE DE DOSSIER NATIONAL DES IX^{es} JEUX.

CLÔTURE LE 1^{er} JUIN 2021

Clôture ferme et définitive en athlétisme,
à condition que les athlètes déposent leur demande de visas avant le 23 avril 2021.

Note:

Ce formulaire est à compléter et à retourner par courriel, signé et scanné, une fois le versement du montant des cotisations proportionnelles effectué, par le Responsable de dossier national des IX^{es} Jeux de la Francophonie.

Une fois le montant versé et reçu effectivement sur le compte de l'OIF, la direction du CIJF le signifiera confirmant ainsi que l'État ou gouvernement est à jour de ses cotisations proportionnelles.

La Direction du CIJF validera la réception du montant à travers l'application d'inscription en ligne. La validation sera visible dans la rubrique « Inscriptions définitives » de l'espace privé du Responsable de dossier de chaque État ou gouvernement participant.

Toute inscription non accompagnée du règlement des cotisations proportionnelles sera déclarée irrecevable.

Le versement sera effectué par virement bancaire (relevé d'identité bancaire transmis par courriel par la Direction du CIJF).

Pour toute demande de renseignements complémentaires, veuillez contacter le CIJF au courriel suivant :
cijf@francophonie.org



CATÉGORIES DE PARTICIPANTS

PARTICIPANTS MEMBRES DE LA DÉLÉGATION

(concernés par le processus d'inscription en ligne de ce guide)

CATÉGORIE	DÉFINITION	EXEMPLES	PRISE EN CHARGE
Concurrent	Artistes et sportifs participants à la 9 ^e édition des Jeux	Sculpteur, judoka, lutteur, écrivain	Selon la Règle des Jeux, les dix premiers participants seront invités par le CIJF et le CNJF et à compter du 11 ^e participant, une cotisation proportionnelle de 400 euros/participant sera exigée.
Accompagnateur	Deux catégories : - accompagnateurs qui font partie du groupe et qui reçoivent des médailles (musiciens) - accompagnateurs membres de la délégation qui accompagnent un ou plusieurs concurrents	Musicien, chorégraphe, entraîneur, membre de l'équipe médicale	À noter que les délégations (concurrents et accompagnateurs) seront prises en charge (hébergement au village, restauration et transport local) par le comité national d'organisation durant leurs séjours durant les Jeux. L'État ou gouvernement participant devra prendre en charge le transport international (billet d'avion) de sa délégation.
Officiels	Représentants de l'État ou gouvernement participant ; membre de l'État ou gouvernement	Chargés nationaux, responsable de dossier, chef de délégation, ministre	<i>NB : Les officiels et les médias de la délégation qui sont pris en charge par l'État ou gouvernement participant ne sont pas soumis aux cotisations proportionnelles.</i>
Médias	Presse invitée par chaque État ou gouvernement pour prendre part à la 9 ^e édition des Jeux	Journaliste, photographe, attaché de presse	<i>NB : Les Chefs de délégations seront pris en charge par le comité national d'organisation (CNJF).</i>
Arbitres	Cf. la réglementation spécifique de chaque discipline.		

PARTICIPANTS NON-MEMBRES DE LA DÉLÉGATION

(dont la procédure d'inscription en ligne est différente)

CATÉGORIE	DÉFINITION	EXEMPLES	PRISE EN CHARGE
Organisateur	les institutions, organismes ou entreprises en charge de l'organisation des Jeux	Délégués sportifs, jurys culturels	CIJF et/ou CNJF selon le cahier des charges
Invité	institutions invitées à participer aux Jeux directement par les organisateurs	Institutions de la Francophonie	CIJF et/ou CNJF et/ou invité selon le cahier des charges et ententes en vigueur
Médias	Médias (indépendants ou institutions) qui souhaitent participer aux Jeux	Journaliste d'une agence de presse internationale	Médias
Partenaire	Partenaire média officiel des Jeux	Officiel ou journaliste d'une organisation officielle partenaire des Jeux	CIJF et/ou CNJF selon le cahier des charges et ententes en vigueur

Les participants non-membres de la délégation qui souhaitent participer aux Jeux de 2021 doivent s'adresser par courriel (cijf@francophonie.org) au Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF).

Les médias non-membres des délégations qui souhaitent participer aux Jeux de 2021 doivent faire la demande d'accréditation sur le site des jeux de la Francophonie (www.jeux.francophonie.org) dans la rubrique « RD Congo 2021 », sous-rubrique « Accréditations ».

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES PRÉ-INSCRIPTIONS ET DES INSCRIPTIONS AUX IX^{es} JEUX DE LA FRANCOPHONIE

1. PRINCIPES

Ce calendrier présenté ci-après est conforme aux Statuts et Règles des Jeux et au Cahier des charges entre le CIJF et le CNJF, et devra être respecté pour :

- assurer une bonne organisation ;
- asseoir la crédibilité de l'événement ;
- prendre en compte les besoins de l'ensemble des acteurs et des médias couvrant les Jeux.

2. CHRONOGRAMME PRÉVISIONNEL

- Démarrage du processus de pré-inscriptions ; information sur les pré-inscriptions, les inscriptions et la réglementation des disciplines inscrites au programme des IX^{es} Jeux de la Francophonie République Démocratique du Congo / Kinshasa 2021 ; envoi aux États et gouvernements de la Francophonie par la Direction du CIJF du Guide des inscriptions et de la Réglementation des disciplines.

> **À partir du 15 janvier 2020**

- Engagement de principe des États et gouvernements de la Francophonie pour leur participation aux IX^{es} Jeux de la Francophonie République Démocratique du Congo / Kinshasa 2021.

> **Clôture le 15 mars 2020**

- Désignation d'un Responsable de dossier national des IX^{es} Jeux de la Francophonie par chaque État et gouvernement ; celui-ci sera chargé de recueillir et coordonner les actions dans son État ou gouvernement afin de pouvoir effectuer les pré-inscriptions qui se feront désormais en ligne directement à partir d'un formulaire disponible sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie ; celui-ci sera le principal interlocuteur du CIJF concernant ces différentes étapes du processus de pré-inscriptions et d'inscriptions ; celui-ci sera en copie de toutes les correspondances provenant du CIJF.

> **Clôture le 31 mars 2020**

- Désignation par les États et gouvernements des 3 représentants nationaux suivants :
 - 1 Chargé du volet sportif national des IX^{es} Jeux de la Francophonie ; celui-ci sera chargé, en étroite collaboration avec le Responsable dossier national des IX^{es} Jeux, de coordonner et recueillir les informations nécessaires dans le domaine sportif en étroite relation avec le Ministère, les services et les fédérations sportives nationales concernés ;
 - 1 Chargé du volet culturel national des IX^{es} Jeux de la Francophonie ; celui-ci sera chargé, en étroite collaboration avec le Responsable dossier national des IX^{es} Jeux, de coordonner et recueillir les informations nécessaires dans le domaine culturel en étroite relation avec le Ministère, les services et les institutions culturelles nationales concernés ;
 - 1 Chargé de la communication national des IX^{es} Jeux de la Francophonie ; celui-ci sera chargé, en étroite collaboration avec le Responsable dossier national des IX^{es} Jeux, de coordonner et recueillir les informations nécessaires dans le domaine de la communication en étroite relation avec son Ministère, les services et les organisations médias nationales concernés ; celui-ci veillera à la promotion, la diffusion de supports et à la médiatisation nationale, notamment télévisuelle, des IX^{es} Jeux de la Francophonie.

> **Clôture le 31 mars 2020**



- Attribution par la Direction du CIJF d'un identifiant et d'un mot de passe au Responsable de dossier des Jeux de la Francophonie de chaque État et gouvernement afin que celui-ci puisse procéder aux pré-inscriptions.
> **À partir du 1^{er} mars 2020**
- Démarrage du processus des présélections des concours culturels organisé par les États et gouvernements
> **À partir du 1^{er} mars 2020**
- Pré-inscriptions en ligne sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie (www.jeux.francophonie.org) par le Responsable de dossier national des IX^{es} Jeux concernant les épreuves des concours culturels et des compétitions sportives.
> **Clôture le 30 avril 2020**
- Date limite de versement par les délégations auprès du CIJF du montant des frais d'inscription, soit 2000 euros pour la 9^e édition.
> **Clôture le 30 avril 2020**
NB: les États et gouvernements débiteurs au titre de leurs droits d'inscription ne pourront prétendre participer aux épreuves qualificatives, et a fortiori aux IX^{es} Jeux de la Francophonie.
- Clôture des pré-sélections des concours culturels, organisées par les États et gouvernements.
> **Clôture le 30 juin 2020**
- Le Responsable de dossier national des IX^{es} Jeux de la Francophonie, en étroite relation avec les chargés nationaux dans leur domaine respectif, complète le formulaire en ligne, sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie (www.jeux.francophonie.org) afin de communiquer la liste des artistes pré-sélectionnés (3 artistes ou groupes).
> **Clôture le 31 juillet 2020**
- La Direction du CIJF transmet aux États et gouvernements (avec copie au Responsable dossier national des IX^{es} Jeux de la Francophonie) le calendrier de missions des jurys régionaux qui se rendront sur le territoire national de chaque État et gouvernement afin d'identifier et voir les œuvres présentées par les artistes pré-sélectionnés.
> **Clôture le 31 août 2020**
- Sélection des États et gouvernements qualifiés en football masculin et basket-ball féminin.
> **Clôture le 15 septembre 2020**
- Sur la base des documents fournis par le CIJF, le CNJF procède à la production et à la distribution, à chacun des États et gouvernements participants, des manuels techniques pour chacune des épreuves, tant pour les domaines sportifs que culturels.
> **Clôture le 30 septembre 2020**
- Le programme des concours culturels et des compétitions sportives ainsi que l'horaire des épreuves, arrêtés conjointement entre le CIJF et la CNJF, seront transmis à chaque délégation par le CNJF.
> **Clôture le 30 septembre 2020**
- Les jurys régionaux effectuent les missions dans les différents États et gouvernements et prennent connaissance des œuvres présentées par les artistes pré-sélectionnés (cf. modalités au niveau de la réglementation des concours culturels).
> **Clôture le 15 octobre 2020** (du 31 août 2020 au 15 octobre 2020)
- Chaque État ou gouvernement qualifié en football et en basket-ball s'engage à régler au CIJF la somme de 1000 euros par virement bancaire.
> **Clôture le : 1^{er} novembre 2020**, soit avant la tenue du tirage au sort; cette somme sera ensuite déduite des cotisations proportionnelles au moment de leur règlement.

- La Direction du CIJF réunit les experts culturels afin de déterminer les artistes sélectionnés aux IX^{es} Jeux de la Francophonie.

> **Clôture le 30 novembre 2020**

- Fin des sélections des concours culturels; la Direction du CIJF transmet aux États et gouvernement les listes des artistes sélectionnés aux concours culturels; la liste officielle des artistes sélectionnés aux IX^{es} Jeux de la Francophonie est publiée sur le site internet officiel des Jeux de la Francophonie.

> **Clôture le 10 décembre 2020**

- Fin des sélections et qualifications des équipes participantes aux compétitions sportives ci-après: football masculin, basket-ball féminin, tennis de table, cyclisme sur route (en animation); la Direction du CIJF adopte et publie les listes des équipes compétitrices participantes; la liste des États et gouvernements qualifiés est connue.

> **Clôture le 15 décembre 2020**

- Fin des tirages au sort: la Direction du CIJF, procède aux tirages au sort en football et basket-ball, en étroite relation avec la FIFA et la FIBA; les poules sont publiées.

> **Clôture le 15 décembre 2020**

- Suivant l'envoi de l'invitation officielle, le CNJF adresse un rappel de la Note générale d'information aux invités, au plus tard six (6) mois avant la tenue des Jeux. Cette note, préparée en étroite collaboration avec le CIJF, renseigne notamment sur l'organisation, les dispositions d'accueil, les formalités d'entrées, les modalités de participation et de prise en charge de chaque catégorie d'invités aux Jeux, les principales échéances à respecter, etc.

> **Clôture le 31 décembre 2020**

- La Direction du CIJF, en étroite relation avec les délégués techniques des Fédérations sportives internationales concernées, procède aux sélections (cf. modalités des sélections au niveau de la réglementation de chacune des épreuves sportives; exception faite pour l'athlétisme dont les athlètes pourront se qualifier en réalisant les minimas requis lors des événements internationaux agréés par l'IAAF jusqu'au 1^{er} juin 2021).

> **Clôture le 1^{er} février 2021**

- Fin des sélections et qualifications des États ou gouvernements participants aux compétitions sportives ci-après: judo, lutte (libre et africaine) et des athlètes participant à la compétition d'athlétisme handisport.

> **Clôture le 1^{er} février 2021**

- Engagement nominatif des équipes ou des individuels répondants aux critères de qualification pour les IX^{es} Jeux, ainsi que les accompagnateurs, et versement du montant des cotisations proportionnelles: gratuité pour les 10 premiers, 400 euros par personne additionnelle.

> **Clôture le 31 mars 2021**

NB: l'inscription nominative de certains athlètes pourra cependant être autorisée jusqu'au 1^{er} juin 2021 (ayant réalisé les minimas du 1^{er} juin 2020 au 1^{er} juin 2021 ou les remplaçants pour cause de blessure notamment).

- Conformément à l'article 13.2 des règles des Jeux, les cotisations proportionnelles, définies dans le cahier des charges, sont acquittées par les États et gouvernements au CIJF au moment de l'engagement définitif de la délégation, soit trois (3) mois avant le début des Jeux.

> **Clôture le 31 mars 2021**

- La Direction du CIJF, au regard des éléments transmis et du versement effectif des frais d'inscription et des cotisations proportionnelles, valide définitivement ou non la participation des délégations aux IX^{es} Jeux de la Francophonie République Démocratique du Congo / Kinshasa 2021.

> **Clôture générale le 7 avril 2021**

- Le programme définitif des Jeux contenant tous les renseignements relatifs aux compétitions sportives et aux concours culturels et aux activités périphériques des IX^{es} Jeux, ainsi que des informations utiles pour le séjour des délégations sera transmis par le CNJF trois (3) mois avant le début des Jeux.

> **Clôture le 23 avril 2021**

- Transmission des demandes de visas.

> **Clôture au plus tard le 23 avril 2021**

- Fin des inscriptions des athlètes participants en athlétisme.

> **Clôture le 1^{er} juin 2021**, à condition que les athlètes déposent leur demande de visas avant le 23 avril 2021

Les États et gouvernements qui ne sont pas à jour de leurs cotisations avant la date butoir du 7 avril 2021 ne pourront voir leur inscription aux Jeux validée et ne pourront donc pas se rendre à Kinshasa pour prendre part aux IX^{es} Jeux de la Francophonie.

Une exception est accordée pour les athlètes qualifiés entre le 1^{er} avril et le 1^{er} juin 2021 (à condition que les athlètes déposent leur demande de visas avant le 23 avril 2021). Les reliquats restant à payer en rapport avec ces athlètes devront être régularisés au plus tard au 1^{er} juin 2021.

23 juillet au 1^{er} août 2021

Déroulement des IX^{es} Jeux de la Francophonie.

BONNE INSCRIPTION ET BONNE RÉUSSITE À TOUS!!!

RENDEZ-VOUS À KINSHASA EN JUILLET 2021!!!

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)

Comité International des Jeux de la Francophonie

19-21, avenue Bosquet - 75007 Paris (France)

Téléphone : +33 (0)1 44 37 33 56 - cijf@francophonie.org

www.jeux.francophonie.org



**JEUX DE LA
FRANCOPHONIE**

JEUNESSE, ARTS ET SPORTS